

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2009

Convocation du 12 mars 2009

Conseillers	
Élus :	11
En Exercice :	11
Présents :	10

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :	Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire Mmes Marcelle WENDLING, Elisabeth GUENNEUGUES MM. Sten GUILLAUME - Philippe SCHAHL - René SCHEER – Raymond SCHUHMACHER - Rémy SEYFRITZ, Conseillers Municipaux
Membre absent excusé:	M. Raymond ZERRINGER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 19 février 2009,
2. Affectation du résultat,
3. Vote des quatre taxes,
4. Budget primitif 2009,
5. Affectation du résultat : lotissement,
6. Budget primitif 2009 : lotissement,
7. Application du dispositif du Plan de Relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A.,
8. Acceptation de chèques,
9. Subvention voyage scolaire,
10. Divers et informations.

22/09. Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 février 2009 :

Le procès verbal de la séance du 19 février 2009 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

23/09. Affectation du résultat :

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 90 699.08 Euros,
Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	30 348.40 €
Résultat de l'exercice 2008–Excédent :	60 350.68 €
Excédent au 31/12/2008	90 699.08 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	19 055.11 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002	71 643.97 €

24/09. Vote des quatre taxes :

Le Conseil Municipal, constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

Décide, à l'unanimité, du maintien des taux des quatre taxes pour la douzième année consécutive.

Pour mémoire :

Taxe d'habitation	8.30 %
Taxe foncière (bâti)	10.41 %
Taxe foncière (non bâti)	34.17 %
Taxe professionnelle	7.56 %

25/09. Budget primitif 2009 :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2009 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du jeudi 19 mars 2009 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du mois de décembre 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2009 arrêté aux montants suivants :**

Section de Fonctionnement :

Équilibrée en Recettes et Dépenses : 333 228.97 Euros

Section d'Investissement :

Équilibrée en Recettes et Dépenses : 305 255.11 Euros

26/09. Affectation du résultat : lotissement :

Le maire rappelle les résultats du budget annexe « lotissement » de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif 2008 du lotissement présente un excédent de fonctionnement de 83 137.71 Euros,

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	88 457.66 €
Résultat de l'exercice 2007 – Déficit :	5 319.95 €
Excédent au 31/12/2007	83 137.71 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	83 137.71 €

27/09. Budget primitif 2009 : lotissement :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2009 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du jeudi 19 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2009 arrêté aux montants suivants :**

Section de Fonctionnement :

Équilibrée en Recettes et Dépenses : 83 137.71 Euros

28/09. Applicatif du dispositif du Plan de Relance de l'économie relatif au FCTVA :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur François JEHL,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit le montant révisé par le percepteur de 175 271,00 Euros,**
- **Décide d'inscrire au budget de la commune 244 350.- Euros de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 39.41 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat et révisé par le percepteur,**
- **Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.**

28/09. Acceptation de chèque :

Monsieur le Maire explique que dans l'affaire qui oppose la commune à des jeunes ayant occasionnés des dégâts lors des fêtes de fin d'année de l'année 2007, une issue positive a été trouvée par le biais d'une indemnisation à la commune gérée par le délégué du procureur,

Vu les chèques réceptionnés en date du 20 février et du 10 mars 2009,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Accepte les chèques de 147.50 euros de Mme Brigitte KUHN
M. Nicolas DOSSMANN
Mme Nathalie DELION,
- Pour un montant total de 442.50 €
- Charge le maire d'émettre les titres y correspondant.

30/09. Subvention voyage scolaire :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un séjour de classe de découverte (activité autour du poney) du 6 au 9 avril 2009 de la classe de CP de Mme SCHWARTZ de l'Ecole Intercommunale du Scharrach, le Conseil Général verse une subvention de 5,00 €uros par jour et par enfant à la condition que les communes octroient, de leur côté, une subvention.

Vu la demande de participation émanant de l'Ecole Intercommunale du Scharrach,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Décide d'octroyer une subvention de 5,00 €uros par jour et par élève originaire de la commune d'Odratzheim, étant entendu que 9 enfants sont concernés, cela porte le montant à :
5,00 €uros X 9 élèves X 4 jours = 180,00 €uros
- Décide d'imputer cette dépense au compte 6574 du Budget primitif 2009,
- Charge le Maire d'en aviser la Directrice de l'école intercommunale.

30/09. Divers et informations :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les **trois dossiers litigieux relatifs aux travaux de transformation du presbytère en mairie** ont trouvé une issue favorable et peuvent à présent être réglés très rapidement,
- Madame Rose GROSJEAN, responsable du C.C.A.S., explique que, devant le nombre croissant de demandes sociales en tout genre, le **C.C.A.S. tiendra une permanence** d'une matinée tous les 15 jours de 9h à 11 heures. Le calendrier reste à fixer avec les membres du C.C.A.S. et sera diffusé,
- La remise des prix aux lauréats du **concours communal des maisons fleuries** d'Odratzheim aura lieu le jeudi 2 avril à 20 heures à la salle de Kirchheim,
- Toute la population a été invitée à participer au **nettoyage de printemps** sur le ban communal le **samedi 4 avril à partir de 8 heures**. Une dizaine de personnes ont déjà répondu présentes,
- La Commission Sécurité a fait le tour du village en date du 21 mars 2009 et a recensé les points sensibles du village. Rose GROSJEAN a fait un compte rendu des différentes améliorations à apporter. La première décision, validée par l'ensemble des conseillers présents, passe par la mise en place **d'un sens unique de la Rue du Moulin (sens de circulation Rue du Château en direction de la piste cyclable)**. Les décisions qui s'y reportent seront prises rapidement et les panneaux seront installés,
- Pour mémoire, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **Jeudi 23 avril 2009 à 20 heures**.

Le Maire,
François JEHL